Thonon-les-Bains

Violences envers les enseignants : « Je constate une nette augmentation »

Maître Cédric Huissoud, membre du cabinet Rimondi à Thonon, suit de près les dossiers d'atteintes envers des enseignants dans le Chablais. Il revient sur la hausse de ces faits de violences ces dernières années. Rencontre.

Quel est le volume d'affaires concernant des enseignants victimes d'atteintes plus ou moins graves dans le Chablais ?

« Il est très variable. Mais je constate une nette augmentation depuis deux ans environ, et encore plus dans les 12 derniers, des sollicitations pour des dossiers dans lesquels des enseignants sont victimes d'agissements, que ce soit de la part d'élèves ou de parents. Ce sont des faits qui vont de l'outrage sur personne chargée de mission de service public, à la menace en passant par l'agression physique, qui n'est heureusement pas la majorité des faits. Et cela peut toucher désormais aussi la sphère privée, avec des enseignants pris à partie, soit sur les réseaux sociaux, soit dans la vie de tous les jours, dans la rue, au supermarché, etc. »

Dispose-t-on de chiffres sur ces atteintes ?

« On peut donner un chiffre national de 2021, issu d'une analyse de l'Ifop, qui révélait qu'un membre de l'Éducation nationale sur deux dit avoir été victime d'au moins une agression dans sa carrière. Et ce qui est intéressant, parmi eux, 17 % déclaraient avoir été victimes dans l'année écoulée, ce qui démontre déjà la nette augmentation des atteintes. »

> **« La réponse pénale n'est pas toujours à la hauteur »**
> **Cédric Huissoud, avocat au barreau de Thonon**

Et concernant votre cabinet ?

« Au sein de mon cabinet, les derniers dossiers, on en a un par mois en moyenne. Tous ne finiront pas devant le tribunal correctionnel. Il y a parfois des difficultés de preuves, car les altercations se déroulent sans témoins. Et plus largement, la justice étant complètement sinistrée et surchargée, ce sont les dossiers les plus graves qui vont terminer devant la juridiction. Et malheureusement, les dossiers d'agressions verbales, qui représentent une large part, ne revêtent pas des critères de gravité suffisants. Mais ce sont des faits qui créent tout de même des troubles au sein des établissements, auprès des personnels scolaires. La réponse pénale n'est donc malheureusement pas toujours à la hauteur. »

Que peut-on dire de l'affaire jugée récemment à Thonon, concernant une institutrice de l'école des Arts ?

« L'affaire jugée récemment à Thonon est une des plus graves de ces dernières années, avec une enseignante qui a eu une fracture. Et en termes de peine, on a atteint un stade assez élevé, avec 9 mois de prison avec sursis, pour quelqu'un qui n'était pas connu de la justice. Ce qu'on constate dans les affaires du type de celle-ci, c'est que parce qu'il y a directement ou indirectement le sujet de l'enfant qui est au centre des discussions, le parent d'élève mis en cause ne va pas voir finalement à quel point son comportement est déplacé, parce qu'il est obnubilé par son enfant. On se permet de ne pas respecter l'enseignant dans l'enceinte de l'école. Son geste violent et les conséquences pour la victime passent au second plan. »

● **Propos recueillis par Benjamin Arnaud**

Maître Cédric Huissoud, avocat au barreau de Thonon, suit de nombreuses affaires de violences et atteintes sur des enseignants. Photo Le DL/Be.A.

▶ Sur le Web

Retrouvez toute l'actualité du Chablais en flashant ce QR code.

« Les victimes se demandent si elles veulent poursuivre »

Comment expliquer ces violences ?

« Peut-être qu'il y a une absence de remise en question sur le comportement de son enfant, on a du mal à accepter qu'un enseignant puisse faire une remarque à un enfant. On a aussi de plus en plus de gens qui viennent contester la méthode éducative ou l'organisation de l'établissement. J'ai en ce moment un dossier avec des insultes qui démarrent parce qu'on a demandé à l'élève son carnet de liaison, pour s'assurer qu'il a le droit de sortir de l'établissement scolaire, ce qui est tout à fait normal. Et le parent d'élèves qui ne comprend pas, qui a dû attendre dix minutes, qui est en colère. Cela commence par des broutilles comme cela. Le parent d'élève n'accepte pas car on lui met une contrainte qui lui semble sans utilité. Alors que l'établissement doit s'assurer de la sécurité de ses élèves. »

Est-ce à mettre en parallèle avec une hausse générale du taux de violence dans notre société ?

« Je ne sais pas, mais il n'y a pas si longtemps en arrière, il aurait été impensable qu'un enseignant, dont le rôle est de transmettre des savoirs à des enfants, puisse se retrouver avec une fracture de la main parce qu'un parent mécontent a fait irruption dans la classe. Aujourd'hui, cela arrive, donc la justice doit s'en saisir. La hausse des faits signalés vient aussi peut-être d'une démarche plus systématique de l'Éducation nationale, qui ne souhaite plus laisser passer des atteintes envers son personnel. »

Quelles sont les conséquences de ces agissements sur les enseignants victimes ?

« Cela porte souvent une atteinte à la sérénité de l'exercice professionnel. Souvent, ces personnes se demandent s'ils peuvent encore exercer de la même manière en sachant qu'ils s'exposent, ou s'ils doivent changer de manière de faire alors que ce n'est pas ce qui leur paraît être le mieux pour leurs élèves. Voire, cela peut les pousser à se demander s'ils veulent vraiment poursuivre dans ce métier. S'il y a deux endroits où on ne peut admettre aucune espèce de violence, c'est l'hôpital et l'école, où vous avez des gens passionnés, investis dans leur travail et qui apportent un service à la population sans contrepartie, car ce sont des services publics gratuits. »

● **Be.A.**